

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

**AVENANT N°1**

Entre

Vu pour être annexé à la délibération

n° 13-2023

du 11/04/2023

Fait à Muzillac, le 13/04/2023

Le Président,

Bruno LE BORGNE



**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

Représentée par Monsieur Bruno LE BORGNE, Président

Et

**L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Représenté par Madame Laurie LE TRIONNAIRE, Directrice

**LESQUELS ONT CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant définitif de la subvention à verser à l'Office de Tourisme Communautaire par Arc Sud Bretagne pour l'année 2023.

**ARTICLE 2 : MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION**

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2023, le montant de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2023 est fixé à 300 000 €, réparti comme suit :

- 248 804 € pour son fonctionnement,
- 5 500 € afin de permettre la constitution d'une provision pour l'entretien de ses bâtiments,
- 45 696 € dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment Office de tourisme de Damgan.

**ARTICLE 3 : ECHEANCIER DE VERSEMENT**

Par délibération n°136-2022 du 13 décembre 2022, le Conseil communautaire ayant autorisé le Président à verser à l'Office du Tourisme Communautaire un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2022, soit 71 849 €, il convient de définir les échéances de versement suivantes :

- **En mai 2023** : 2<sup>ème</sup> versement correspondant à 40% de la subvention versée pour son fonctionnement, soit un montant de 99 522 € ;
- **En septembre 2023** : 3<sup>ème</sup> versement correspondant à 25% de la subvention versées pour son fonctionnement (62 201 €) ainsi qu'à la subvention « Provision entretien des bâtiments » (5 500 €), soit un montant de 67 701 € ;
- **En novembre 2023** : 4<sup>ème</sup> versement correspondant au solde de la subvention versée pour son fonctionnement (15 232 €), et à la subvention « Convention de mise à disposition » (45 696 €), soit un montant de 60 928 €.

Fait à Muzillac, le

Monsieur Bruno LE BORGNE  
Président de la Communauté de  
Communes Arc Sud Bretagne

Madame Laurie LE TRIONNAIRE  
Directrice de l'Office de Tourisme  
Communautaire